



L'encadrant de travaux doit donner les consignes à TOUS les intervenants, et particulièrement à proximité des affleurants et branchements de réseaux sensibles.

- Lever les yeux et regarder autour afin de prendre en compte l'environnement aérien.
- Vérifier la cohérence entre l'échelle des plans et le format d'impression.
- Bon sens sur le chantier est gage de sécurité partagée !
- Un plan doit toujours être validé par la lecture du terrain.

Document à vocation pédagogique qui ne saurait en aucun cas se substituer à la réglementation en vigueur.

Les fiches du guide technique

7.

Lecture de terrain avant travaux



Public visé :

- Opérateurs
- Encadrants
- Concepteurs

Ces fiches sont créées en référence au *Guide d'application de la réglementation relative aux travaux à proximité des réseaux, fascicules 1,2, 3.*

Fiche réalisée par l'Observatoire DT-DICT de Bourgogne en collaboration avec l'OPPBTP.



- Consulter les plans (récépissés DICT), les résultats des investigations complémentaires (IC) ou des opérations de localisation (OL).
- Observer le terrain pour confirmer ou infirmer la **cohérence** des informations.
- Observer le terrain afin de détecter les informations manquantes (non cartographiées) : affleurants, bornes, panneaux d'information, organes de sécurité, rustines, tampons, aménagements récents, espaces verts...
- Identifier les écarts entre les deux lectures.
- Compléter le marquage si nécessaire.

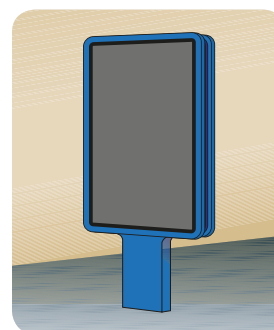
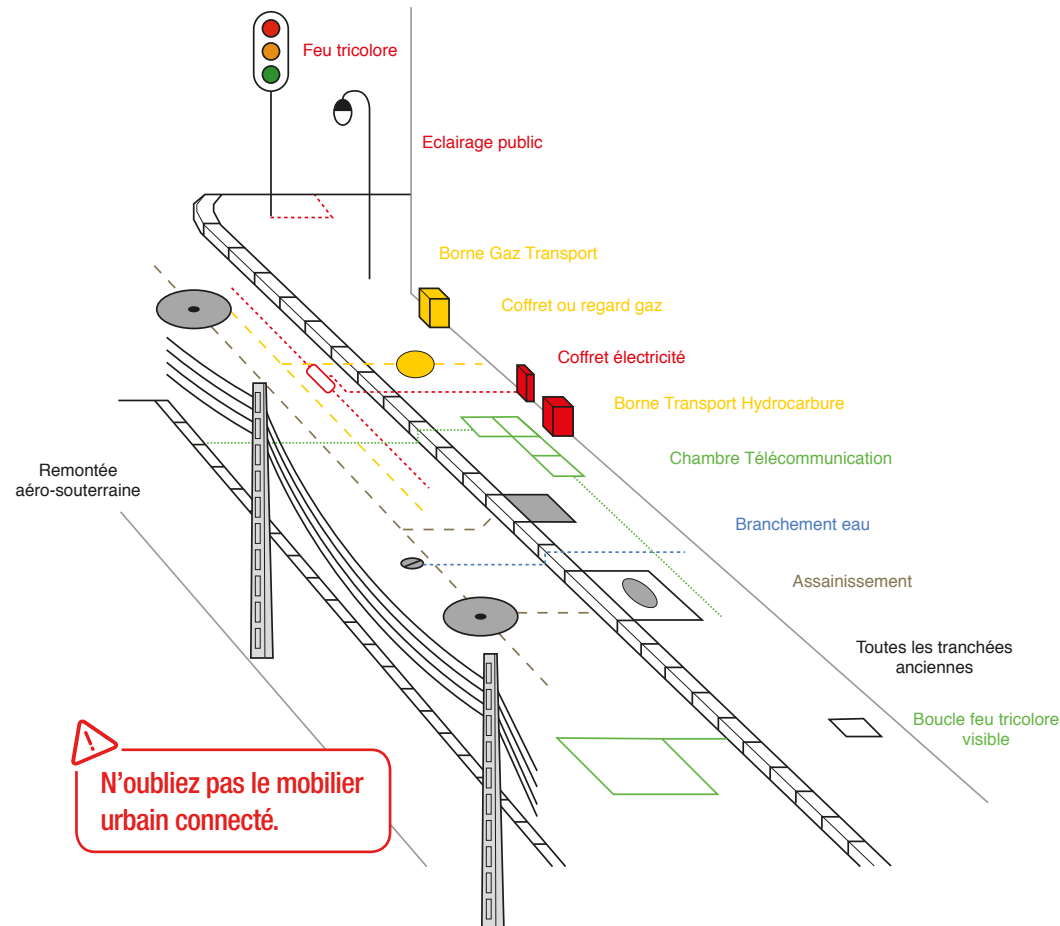
Documents et matériels nécessaires

- Matériel de marquage-piquetage (voir fiche 2) pour compléter le marquage en ajoutant les éléments non cartographiés (coffrets, branchements...)
- Récépissés de DICT de tous les exploitants
- Compte-rendu de marquage



Attention, tout écart constitue un point d'arrêt et doit être signalé au responsable du projet.

Vérification / observation de l'environnement



Panneau publicitaire



Borne de recharge de véhicule électrique



Feu tricolore